

RECUEIL DES POLITIQUES
ADE01-DA2
ADMINISTRATION DES ÉCOLES
Comité-conseil pour une école sécuritaire

RÉSOLUTION 84-11
Date d'adoption : 26 avril 2011
En vigueur : 26 avril 2011

À réviser avant :

## **OBJECTIF**

1. Préciser les modalités concernant la création et la mise en œuvre d'un comité conseil pour une école sécuritaire dans les écoles du Conseil conformément à la note Politique/Programmes nº 144 Prévention de l'intimidation et intervention.

# **DÉFINITIONS**

- 2. **« L'environnement physique »** comprend le bâtiment et les terrains de l'école, les routes pour se rendre à l'école et en revenir, ainsi que le matériel et l'équipement utilisés dans le cadre des activités scolaires.
- 3. **« Climat scolaire »** s'entend de l'ensemble des relations personnelles qui se vivent au sein d'une école. Dans un climat scolaire positif :
  - les élèves, les parents et les membres du personnel se sentent en sécurité, à l'aise et acceptés;
  - tous les membres de la communauté scolaire sont invités à entretenir des relations saines et respectueuses;
  - les élèves sont encouragés à être des leaders et des modèles à suivre ex. : en s'exprimant sur des problèmes comme l'intimidation;
  - les parents et les membres de la communauté sont des participants actifs;
  - les comportements positifs sont renforcés et les élèves ont la possibilité de développer des relations exemptes de racisme, de discrimination et de comportements de harcèlement:
  - il existe une culture d'attentes élevées dans laquelle l'accent est mis sur l'amélioration des résultats d'apprentissage de tous les élèves;
  - on respecte et apprécie toutes les cultures.

# **COMPOSITION DU COMITÉ**

- 4. Chaque année, la direction, après consultation avec le personnel de l'école, le conseil d'école et le conseil des élèves (écoles secondaires) procède à la formation d'un comité conseil pour une école sécuritaire. Les membres suggérés pour former ce comité sont :
  - la personne à la direction ou son délégué;
  - un membre du personnel enseignant;
  - la personne responsable des services psychologiques ou des services sociaux à l'école;
  - un parent, préférablement membre du conseil d'école;
  - un élève;
  - le policier responsable de l'école.
- 5. Un comité déjà existant, comme le comité école saine, peut jouer le rôle de ce comité.
- 6. Le comité est présidé par un membre du personnel de l'école.

1 de 3 ADE01-DA2

# RECUEIL DES POLITIQUES ADE01-DA2 ADMINISTRATION DES ÉCOLES Comité-conseil pour une école sécuritaire

7. Le comité détermine la fréquence de ses rencontres.

#### **MANDAT**

8. Le comité a pour mandat de soumettre à la direction des recommandations visant à promouvoir un environnement physique sain et sécuritaire et à soutenir les efforts de l'école à créer un climat scolaire positif qui permettra à chaque élève, parent et membre du personnel de se sentir à l'aise et en sécurité

### **SONDAGES**

9. Tous les deux ans, les écoles sont tenues d'effectuer auprès des élèves des sondages anonymes sur le climat scolaire et d'en communiquer les résultats à leurs comités conseil pour une école sécuritaire conformément à la note Politique/Programmes nº 145 Discipline progressive et promotion d'un comportement positif chez les élèves. Les résultats des sondages sur le climat scolaire permettent au comité de détecter des problèmes et de proposer des solutions.

#### **RÉFÉRENCES**

### Documents du ministère de l'Éducation

Projet de loi 212 : Loi sur l'éducation telle que modifiée par la Loi de 2007 modifiant la Loi sur l'éducation (discipline progressive et sécurité dans les écoles).

Projet de loi 157 : Loi sur l'éducation telle que modifiée par la Loi de 2009 modifiant la Loi sur l'éducation (sécurité de nos enfants à l'école).

Règlement de l'Ontario 472/07 : Comportement, mesures disciplinaires et sécurité des élèves.

Politique/Programmes Note nº 150 du 15 janvier 2010 : Politique concernant les aliments et les boissons dans les écoles.

Politique/Programmes Note nº 144 du 19 octobre 2009 : Prévention de l'intimidation et intervention.

Politique/Programmes Note nº 145 du 19 octobre 2009 : Discipline progressive et promotion d'un comportement positif chez les élèves.

Politique/Programmes Note nº 119 du 24 juin 2009 : Élaboration et mise en œuvre de politiques d'équité et d'éducation inclusive dans les écoles de l'Ontario.

Politique/Programmes Note nº 128 du 4 octobre 2007 : Code de conduite provincial et codes de conduite des conseils scolaires.

#### **Documents du CEPEO**

A- Politiques et directives administratives afférentes :

ADE09\_Discipline et sécurité des élèves

ADE09\_GLOSSAIRE : Discipline et sécurité des élèves

ADE09-DA1\_Code de conduite

ADE09-DA2 Accès aux lieux scolaires et programme de «bonne arrivée»

ADE09-DA3\_Discipline progressive et promotion d'un comportement positif

ADE09-DA4 Prévention et intervention en matière d'intimidation

ADE09-DA5\_Violence en milieu scolaire

ADE09-DA6\_Usage de drogues et d'alcool

2 de 3 ADE01-DA2



# RECUEIL DES POLITIQUES ADE01-DA2 ADMINISTRATION DES ÉCOLES Comité-conseil pour une école sécuritaire

ADE09-DA10\_Mesures de prévention et d'intervention en cas de crises

ADE09-DA11\_Procédure d'évaluation du risque et de la menace

ADE09-DA12\_Fouilles et saisies

ADE09-DA13\_«Lockdown» (confinement barricadé) et sécurisation de l'école

ADE09-DA14\_Alerte à la bombe

ADE09-DA15\_Gestion du stress relié à un incident critique

ADE09-DA17\_Administration de médicaments

ADE09-DA18\_Anaphylaxie

ADE09-DA19\_Sorties éducatives, culturelles et sportives

ADC20\_Participation des parents

ADC20-DA1\_Comité de participation des parents (CPP) du CEPEO

ADE01\_Conseil d'école et comité-conseil pour une école sécuritaire

ADE01-DA1\_Conseil d'école

#### B- Guides de fonctionnement :

- Guide des suspensions, des renvois et des droits de recours, août 2009.
- Guide sur la sécurité dans les écoles Plan de prévention et d'Intervention en cas de crises (PPICC), Janvier 2010.
- **C- Protocoles** entre le CEPEO et les différents services de police.

3 de 3 ADE01-DA2